

DÉLIBÉRATION PORTANT MOTION CONCERNANT LA SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES PREOCCUPANTE POUR L'IAE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment son article L 713-9 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'IAE Bordeaux ;

Considérant la demande formulée par l'ensemble des membres du conseil d'administration de soumettre au vote une motion concernant la situation des ressources humaines préoccupante pour l'IAE.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le conseil d'administration de l'IAE s'inquiète des conséquences des départs massifs liés – pour partie – à la mise en place des procédures de l'université quant à la gestion de son personnel de support. Il s'interroge quant à la capacité de l'Institut à faire face à ses missions à l'horizon de la rentrée 2018 et des années universitaires suivantes.

Il souhaite qu'une attention soit portée par les instances universitaires à ces difficultés et que les moyens humains accordés à l'IAE soient en adéquation avec ses besoins, tout particulièrement en ce qui concerne certains postes pour lesquels un degré d'urgence a été souligné.

Adoptée à la majorité des
votes exprimés :

21 votes favorables

0 oppositions

1 abstention



Olivier Herrbach
directeur de l'IAE Bordeaux